

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, a adopté les règlements suivants:

RCA-131 « *Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (exercice financier 2017)* »

RCA-132 « *Règlement sur les tarifs (2017)* »

Les présents règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 13 décembre 2016

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement substitut